

**DEPARTEMENT DE LA
CHARENTE MARITIME**

**ARRONDISSEMENT
DE ROCHEFORT**

CANTON DE ROYAN

COMMUNE DE ROYAN

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

N° 07.136

L'An deux Mille Sept, le 30 octobre à 18 h 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur LE GUEUT, Maire.

DATE DE LA CONVOCATION

Le 23 octobre 2007

DATE D'AFFICHAGE

Le 23 octobre 2007

ETAIENT PRESENTS : M. LE GUEUT, M. HUGENDBLER, Mme MONTRON, Mme GEOFFROY, M. BOISNARD, M. BOURGEOIS, M. CHABANEAU, Adjoints.

Mme BARRAUD-DUCHERON, M. BIRON, M. BUJARD, M. CAU, M. COASSIN, Mme DAVID-COURTIN, Mme CROUÉ, Mme DOUMECQ, Mme GRAMMATICO, M. MERLE, M. POTENNEC, M. RAYMOND, Mme TERRIEN, Conseillers Municipaux.

ETAIENT REPRESENTES :

M. MOST représenté par M. LE GUEUT
Mme LECOMTE représentée par Mme GRAMMATICO
M. DENIS représenté par M. BOURGEOIS
Mme MOINET représentée par Mme MONTRON
M. SIMONNET représenté par Mme BARRAUD-DUCHERON
Mme TURPIN représentée par Mme DOUMECQ

ABSENTS -EXCUSES : Mme DURAND, M. FAVRE, M. GUIARD, Mme ISENDICK, Mme JOLY, Mme LABEYRIE, Mme PELTIER

Nombre de conseillers en exercice : 33
Nombre de présents : 20
Nombre de votants : 26

Monsieur CAU a été élu Secrétaire de Séance.

OBJET : **REGIE JARDINS DU MONDE – DOTATION INITIALE - MODIFICATIF**

RAPPORTEUR : Mme DAVID-COURTIN

VOTE : 1 ABSTENTION
UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

Par délibération du 22 Juin 2007, le Conseil Municipal a créé à effet du 1^{er} Septembre 2007 une régie à personnalité morale et autonomie financière dénommée « Jardins du Monde » en vue de la gestion de l'ensemble des équipements constituant le parc des Jardins du Monde.

Le Conseil Municipal a fixé la dotation initiale à 923.000 € payable comme suit :

- 373.000 € le 1^{er} Septembre 2007
- 180.000 € le 1^{er} Janvier 2008
- 150.000 € le 1^{er} Janvier 2009
- 120.000 € le 1^{er} Janvier 2010
- 100.000 € le 1^{er} Janvier 2011

Suite aux observations de monsieur le sous-préfet de Rochefort, il est proposé de supprimer l'échelonnement de la dotation initiale tel qu'il était prévu et de verser l'intégralité de cette somme sur l'exercice 2007.

LE CONSEIL MUNICIPAL

- OUI l'exposé du RAPPORTEUR,
- APRES en avoir délibéré,

DECIDE

- de modifier sa délibération du 22 Juin 2007 en tant qu'elle fixait comme suit le versement échelonné de la dotation initiale de 923.000 €:

- 373.000 € le 1^{er} Septembre 2007
- 180.000 € le 1^{er} Janvier 2008
- 150.000 € le 1^{er} Janvier 2009
- 120.000 € le 1^{er} Janvier 2010
- 100.000 € le 1^{er} Janvier 2011

- de verser l'intégralité de cette somme pour l'exercice 2007

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Ont signé au Registre les Membres présents,

Pour extrait conforme,

Certifié exécutoire
Compte tenu de l'accomplissement
des formalités légales
le 5 novembre 2007

Le Maire,
H. LE GUEUT